



AMAPL'ANETH SALLANCHES



CONTRAT D'ENGAGEMENT

Fromages de chèvres - EARL des Trolles

Saison 2020



(1) Le petit trolle « type chevrotin » 250 grs - (2) Petit frais 100 grs - (3) Tomme 400 grs - (4) Sérac 250 grs .

----- ENTRE L'ADHERENT -----

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

MAIL :

----- ET LE PRODUCTEUR -----

Ghislaine EARL des Trolles
3065 Route de Servoz 74190 PASSY tel :07.50.68.22.87

Mettre une croix pour le type de contrat que vous souhaitez

Contrat / formule	Dates du contrat	Nombre de paniers + Prix
<input type="checkbox"/> Grand panier 12€	Du 21 mai au 17 sept 2020	10 x 12 = 120 E
<input type="checkbox"/> Petit panier 8€	Du 21 mai au 17 sept 2020	10 x 8 = 80 E

(Possibilité de régler en plusieurs fois. Le premier chèque est encaissé à la signature. Merci de préciser les dates d'encaissement souhaitées pour les suivants au dos du chèque (maximum deux chèques en tout).

Le contrat d'engagement est à envoyer complété et signé en **3 exemplaires**.

Avec le ou les chèques pour le règlement des paniers choisis à l'ordre de : **EARL des Trolles**.

Ainsi que le chèque de **cotisation à l'ordre de l'association Amapl'aneth : 12€** (cotisation unique pour la saison 2020)

À : Valerie Arnoult 68 hameaux de la Ravoire 74190 Passy. tel 06.88.77.36.58

J'ai pris connaissance de la charte d'Amapl'aneth disponible sur le site internet : amapl'aneth.sallanches.

Fait à :

Le :

Le producteur

l'adhérent